

1. ACTUALITES > P2

Actualités JS
Actualités partenaires
Actualités juridiques

2. RENDEZ-VOUS > P2

3. PORTRAIT > P3

Comité méthodologique
des 3^{es} Rencontres Nationales
du Tourisme et des Loisirs Sportifs de Nature

4. DOSSIER > P4

Composition des CDESI

Directeur de la publication : Denis PONCELIN

POLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS de NATURE

CREPS Rhône-Alpes BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc - tél : 04 75 88 15 10
mél: prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr / <http://www.sportsdenature.gouv.fr>

LA LETTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE N°30 SEPTEMBRE 2007

● ZOOM



**Besançon accueille la 3^e édition
des Rencontres nationales du tourisme
et des loisirs sportifs de nature**

EDITO

Le développement des sports de nature est devenu un formidable laboratoire grandeur réelle dans lequel s'expriment de multiples expertises techniques et humaines.

Isolément ou dans un cadre partenarial, les acteurs des sports de nature ne disposent pas toujours en interne des expertises nécessaires - ou d'effectifs suffisants - pour définir, mettre en œuvre, évaluer leurs actions.

Bon nombre de démarches au long cours et d'actions ponctuelles sont aujourd'hui accompagnées par des consultants qui mènent des études stratégiques ou opérationnelles, des missions d'assistance, audits ou interventions en formation. Ils sont sollicités par des acteurs de tous statuts (services de l'Etat, élus, techniciens des collectivités territoriales, mouvement sportif et associatif, professionnels de terrain...), de toutes "cultures" (sport, environnement, tourisme, développement économique, action éducative ou sociale,...), de toutes tailles.

On pourrait assimiler le rôle d'un consultant à celui d'un équipier professionnel dans la course au large en équipage.

Les uns le recherchent pour une compétence technique, la maîtrise d'outils ou de méthodes, une capacité à prévoir la logistique, faire la navigation, tenir le planning, animer un effort collectif... C'est l'effet "accélérateur", qui permet un gain d'efficacité en recourant à l'extérieur pour un renfort-temps, un savoir-faire spécifique ou une capacité à dynamiser les savoir-faire internes.

D'autres sont attentifs à la vision synthétique, critique et novatrice qu'il peut apporter de l'extérieur sur un projet dont il n'est pas partie prenante, voire à sa liberté de parole dans le cadre d'un collectif ou d'un objectif sensible. L'apport de cet "œil extérieur" se situe alors en profondeur et est souvent déterminant dans l'avancée de certains types de projets.

Mais dans un champ en évolution comme le développement des sports de nature, notre principale vocation me semble être celle de "passeurs d'expériences". Qu'il s'agisse de notre propre expérience, accumulée au fil de parcours professionnels et privés parfois atypiques, ou, surtout, des expériences des autres ! Car nos missions, déplacements, recherches documentaires,... nous offrent le privilège d'une vision panoramique et en perpétuelle actualisation sur les bonnes pratiques ou les écueils rencontrés par d'autres acteurs, dans d'autres territoires, d'autres pays, voire d'autres secteurs d'activité, permettant d'en tirer des enseignements par analogie.

Avec, aux côtés de nos commanditaires, un objectif commun : le développement maîtrisé des sports de nature.

En cela, nos travaux et l'animation du réseau sports de nature par le PRNSN s'avèrent parfaitement complémentaires.

Christophe REVERET - VERSANT SUD
Consultant sports de nature

Recevoir cette lettre par courriel :
www.sportsdenature.gouv.fr



1 ACTUALITÉS

Actualités JS

Concertation et médiation territoriale dans les sports nature

La DRDJS Amiens en lien avec l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) organise un stage (PSTT686) inscrit au Plan national de formation 2007 du 15 au 18 octobre prochain. Ce stage porte sur "Concertation et médiation territoriale dans les sports nature". Pour sa seconde édition, ce stage du PNF regroupera des agents du MSJS et des personnels de structures gestionnaires d'espaces naturels (Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux, Conservatoire du littoral, Conservatoire des sites...).

📞 www.sportsdenature.gouv.fr

Bien se comporter à VTT

Le MSJS et le MCF (syndicat professionnel des Moniteurs cyclistes français) viennent d'éditer une plaquette de prévention à la sécurité à VTT. Cette plaquette cible le pratiquant débutant et le pratiquant confirmé. Les messages sont les suivants : "pour se faire plaisir à VTT" il faut bien évaluer son niveau et être équipé correctement ; "plus de respect, plus de VTT" c'est prendre en compte les autres usagers des chemins, trottoirs et zones piétonnes.

📞 www.moniteur-cycliste.com

Opération Été Sport Nature Lozère

Créée en 2005, cette opération vise à promouvoir les sports de nature auprès des jeunes pendant la période estivale. Elle est financée par la DDJS et le Conseil Général de la Lozère, et mise en place en collaboration avec les collectivités locales.

Le principe de cette opération, destinée aux 8-18 ans, consiste à leur permettre de pratiquer, à la journée ou à la demi-journée, des activités sportives de nature sur l'ensemble du territoire à des tarifs préférentiels (50 % de réduction) chez des prestataires partenaires. L'information est diffusée par le biais d'un livret distribué dans tous les collèges du département, les accueils de jeunes et les offices du tourisme. Il comprend un catalogue des activités, les coordonnées des partenaires ainsi que des coupons d'inscription.

Durant l'été 2007, ce sont 52 activités qui ont été proposées, comme la découverte nature, la pêche, la spéléologie, le vol à voile, la voile, la via corda. 34 prestataires se sont associés à l'opération sur 23 sites de pratique différents. Plus de 2000 journées ou demi-journées ont été financées. Au total, cette opération est évaluée à plus de 60 000 euros.

Groupe de pilotage national raids multisports de nature

La directrice des sports a confié en août 2006 au Pôle ressources national des sports de nature du MSJS (PRNSN), en accord avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), la responsabilité de mettre en œuvre avant fin 2007 un programme d'action sur la thématique des raids multisports de nature. En conséquence, en regard des travaux menés et afin d'harmoniser les conditions d'instruction des dossiers d'organisation de raids multisports de nature par les services déconcentrés du MSJS, en étroite collaboration avec les autres services de l'Etat concernés, les gestionnaires d'espaces et le mouvement sportif, un stage PNF (PNF PSRT702) est organisé pour les agents des services déconcentrés et des fédérations sportives concernés du 9 au 12 octobre au CREPS Franche Comté - site de Chalais (39).

📞 www.sportsdenature.gouv.fr

Actualités Partenaires

Politiques sportives départementales

Une enquête sur les politiques sportives départementales a été initiée par l'Assemblée des départements de France (ADF) en collaboration avec le Conseil Général de la Moselle et l'association Sports et Territoires. Cette enquête, dont les résultats seront présentés lors du congrès de l'ADF en octobre prochain, a pour objectif de faire un état des lieux de l'intervention des départements 5 ans après l'étude menée par Sports et Territoires. Une seconde enquête, complémentaire, relative à la mise en place des PDIPR et des PDESI, réalisée en coopération avec la fédération française de la randonnée et le pôle ressources national des sports de nature, est en cours de traitement.

📞 www.cg57.fr

Agir pour la planète en pratiquant son sport préféré

L'association Mountain Riders et la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme ont réalisé 4 brochures thématiques à l'attention des sportifs. Intitulées "Comment limiter votre impact dans la pratique de votre activité ?", elles se déclinent pour le VTT, la randonnée, le snow-ski et l'escalade. Les bons gestes y sont classés par thème : transport, alimentation, matériel, nature. Un test pour calculer son impact écologique est également proposé.

📞 www.defipourlaterre.org

Accessibilité des publics : Public Eloigné de la Pratique Sportive (PEPS)

La région Rhône-Alpes, en collaboration avec les acteurs sportifs et socio éducatifs du territoire, a mis en place un nouveau dispositif d'incitation à la pratique sportive des jeunes de 16-25 ans les plus éloignés socialement, physiquement ou géographiquement du sport et notamment des sports de nature : le dispositif PEPS.

Il s'agit d'un triple appel à projets destiné aux associations sportives ou socio éducatives, aux établissements scolaires ciblés (lycées, CFA, MFR...) ainsi qu'aux bases de sport-loisirs d'été.

📞 dzerathe@rhonealpes.fr

Nautisme et développement durable

L'Observatoire Sport et Développement Durable prépare un document sur la contribution des acteurs du nautisme (constructeurs, fédérations et associations sportives, collectivités territoriales) au développement durable. Pour participer, il est encore possible, dans les prochains jours, d'envoyer son expérience dans ce domaine.

📞 www.sport-durable.com

Impact des vacances sur l'environnement

L'Institut français de l'environnement (IFEN) publie une étude sur les impacts des vacances des Français sur l'environnement. Les départs en vacances restent concentrés sur les deux mois d'été et en fin de semaine, le mode de transport le plus utilisé est la voiture, provoquant nombre de nuisances. Une carte permet de visualiser les types d'activités pratiquées sur le lieu de vacances en 2005.

📞 www.ifen.fr

Actualités Juridiques

Code du sport

La partie réglementaire du code du sport a été publiée au Journal officiel du 25 juillet 2007.

📞 www.legifrance.gouv.fr

2 RENDEZ-VOUS

APPN et éducation à l'environnement

le 02 octobre 2007 à Mûr-de-Bretagne (22) - REEB

📞 www.sportsdenature.gouv.fr

Du 19 au 21 septembre 2007 se déroule à Besançon la **3^e édition** des Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature.

Les Rencontres du Tourisme et des Loisirs Sportifs de Nature sont nées d'un **objectif simple : mettre en relation des personnes** qui se posent des questions relatives au développement des sports de nature avec, d'autres qui ont su développer des réponses exemplaires et transférables.

Les modalités de préparation de ces Rencontres en constituent l'originalité. Un ensemble d'acteurs issus de réseaux différents (sport, tourisme, environnement, territoires) a décidé de mobiliser des compétences et de mettre en commun des moyens pour structurer la filière du tourisme et des loisirs sportifs de nature. Ainsi est né le Comité méthodologique des Rencontres qui accompagne cette manifestation biennale d'envergure depuis 2003.

Mise en réseau et mutualisation

Dès l'origine, ce Comité méthodologique a défini le concept des Rencontres en le positionnant comme le point de départ d'une mise en réseau d'acteurs et de territoires. Concernant les 3^{es} rencontres de Besançon, l'ensemble des décisions stratégiques a été pris au sein de ce comité, comme par exemple la sélection des 41 expériences parmi les 120 recensées, des 21 experts et des 15 animateurs pour illustrer les problématiques retenues.

 Le travail du Comité méthodologique depuis la première édition des rencontres poursuit un **double objectif** :

➤ **favoriser le transfert d'expériences** de façon à mutualiser les multiples compétences et expertises sur le territoire national en préparant les futures éditions des Rencontres à partir du bilan des précédentes (approfondissement et recherche de nouvelles thématiques) ;

➤ **faciliter le décloisonnement** entre les différents acteurs qui contribuent au développement maîtrisé du tourisme et des loisirs sportifs de nature, permettant ainsi de renforcer la dynamique engagée autour des sports de nature sur de nombreux territoires, dont cette manifestation n'est qu'une illustration.

Comité méthodologique des 3^{es} Rencontres du Tourisme et des Loisirs Sportifs de nature

Rôle du comité méthodologique

Le comité méthodologique est un lieu de partage d'expériences au service de la structuration de la filière du tourisme et des loisirs sportifs de nature.

Le comité méthodologique a deux missions principales :

- **sélectionner le territoire** hôte pour l'organisation des Rencontres :
 - **rédaction du cahier des charges** de l'appel à candidature ;
 - **présélection des candidats** dont la candidature est conforme au cahier des charges ;
 - **instruction des candidatures** ;
 - **audition des candidats** puis sélection de l'organisateur.

- **construire le contenu** des rencontres :
 - **définition** des grands principes d'organisation (ateliers, forum, salon, conférences techniques...) ;
 - **définition** des objectifs prioritaires, des problématiques traitées dans les ateliers, harmonisation de l'ensemble des temps échanges (ateliers, forum, conférences techniques) ;

- **identification** des publics cibles : chargés de mission sports de nature, professionnels du tourisme, mouvement sportif, associations environnementales, élus, agents des collectivités, fabricants de matériel...

- **mobilisation** des experts et des animateurs ;

- **validation** de la forme des actes et du contenu.

Les membres du Comité méthodologique accompagnent l'organisateur pour conserver la convivialité des éditions précédentes tout en améliorant la qualité des échanges.

Le Comité méthodologique qui est animé depuis le début de l'année par le Pôle Ressources National des Sports de Nature, travaille depuis le 5 septembre 2007 sur le dossier de candidature pour la 4^e édition qui aura lieu en 2009 et qui devrait mettre davantage l'accent sur les expériences à l'étranger (européennes notamment).

Liste actuelle des organismes membres du Comité méthodologique des Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature.

Réseau sport

Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et le Pôle ressources national des sports de nature (CREPS Rhône-Alpes, site de Vallon Pont d'Arc) ;
Comité National Olympique et Sportif Français ;
Conseil National des Activités physiques et Sportives.

Réseau tourisme

Ministère chargé du Tourisme ;
Conférence Permanente du Tourisme rural ;
Fédération Française des Stations Vertes de Vacances ;
Fédération Nationale des Comités Départementaux du Tourisme ;
Union Nationale des Associations de Tourisme.

Réseau environnement

Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables ;
Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France ;
Réserves Naturelles de France ;
France Nature Environnement ;
Union Nationale des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement.

Réseau territoire

Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires ;
Assemblée des Départements de France ;
Centre National de la Fonction Publique Territoriale ;
Association Sports et Territoires ;
Association Source.

Réseau des Chercheurs et Experts Sportsnature.org

Membres associés

Conseil Général du Doubs ;
Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Franche-Comté.



Littoral



Montagne



Campagne

L'article R.311-1 du code du sport impose la participation d'un **certain nombre d'acteurs dans les CDESI** et permet aux conseils généraux d'en associer d'autres. Le travail initié par le **CNAPS** dès 2002 et poursuivi par le **ministère chargé des sports**, en collaboration avec le **ministère chargé de l'environnement**, le **comité national olympique et sportif français** et l'**Assemblée des Départements de France**, a permis d'aboutir à la diffusion d'un guide pratique destiné aux acteurs concernés. **Une composition type de la CDESI par tiers a ainsi été préconisée** (des représentants des associations intéressées par les activités physiques et sportives, des représentants des organisations professionnelles ou associatives concernées par les espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature et des représentants des élus locaux et des services de l'Etat désignés par le Préfet). **L'analyse par le Pôle ressources national des sports de nature de la composition** des commissions départementales des espaces, sites et itinéraires installées (les compositions de 16 des 17 CDESI instituées ont été analysées) apporte de nombreux enseignements sur la place et le rôle que confient les conseils généraux aux différents acteurs intéressés par le développement maîtrisé des sports de nature.

La CDESI compte **en moyenne 36 membres** (29 pour la Drôme, 47 en Isère) répartis généralement selon 3 collèges - les acteurs sportifs, les institutionnels et les autres acteurs concernés, notamment les propriétaires et les gestionnaires d'espaces naturels.

Cette répartition théorique en trois collèges égaux, garante d'un équilibre entre les différents acteurs, n'est pas toujours vérifiée sur le terrain. En analysant plus précisément la répartition des sièges, on constate que **les acteurs sportifs et touristiques représentent près de la moitié des sièges**, et même au delà si l'on y associe pêcheurs et chasseurs. Concernant les professionnels des sports de nature, le recours à des associations locales est plus fréquent que l'association de syndicats nationaux (le plus représenté étant le syndicat des accompagnateurs en montagne). Le monde du tourisme est essentiellement représenté par les comités départementaux du tourisme (systématiquement membres de la commission) et des opérateurs touristiques locaux (hébergeurs notamment).

Parmi les représentants des usagers sportifs, **le mouvement sportif est très largement prédominant**. Toutefois, il existe de grandes disparités entre les fédérations. Les comités départementaux de randonnée pédestre sont systématiquement présents en CDESI. Les comités de canoë-kayak arrivent en second, puis les comités de montagne et d'escalade et handisports, le motocy-

clisme, le cyclotourisme et le vol libre. L'analyse par activité plutôt que par instance montre que les activités "cycle" et "équitation" sont bien représentées par 4 instances (Comité Départemental de cyclotourisme, cyclisme, d'équitation et du tourisme équestre).

Les **propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels** sont **assez peu représentés** en nombre au regard du rôle qu'ils sont amenés à jouer (consultations obligatoires, conventions...). Toutefois les propriétaires sont représentés dans 14 CDESI (l'ONF, Centre Régional de la Propriété Forestière, autres instances,...). Les gestionnaires d'espaces naturels sont majoritairement représentés par les parcs naturels régionaux. Les autres acteurs des espaces naturels, **notamment les agriculteurs**, sont représentés par la chambre d'agriculture dans 15 des 16 CDESI étudiées. Les associations de protection de l'environnement sont systématiquement représentées dans les CDESI, conformément au code du sport.

Concernant le collège des institutionnels, la CDESI compte **en moyenne plus de 4 sièges réservés au conseil général**. Les communes représentées dans 13 CDESI, les intercommunalités dans 6. 4 CDESI ont souhaité associer tous les pays du Département. Le conseil régional est représenté dans 10 d'entre elles.

L'Etat, dont la participation est imposée par le règlement, est plutôt bien représenté. Sans surprise, les **directions départementales de la Jeunesse et des Sports** sont les **plus sollicitées** (15 CDESI sur 16). Les directions départementales de l'Agriculture et de la Forêt et les directions régionales de l'Environnement suivent.

A noter, enfin, qu'outre l'ONF, certains établissements publics siègent en CDESI en tant que gestionnaires de terrains susceptibles d'accueillir les sports de nature (VNF et EDF).

Répartition des différents types de membres des CDESI (en %)

département	mouvement sportif	professionnels	gestionnaires EN / propriétaires	Etat	collectivités
Allier	31,3	9,4	9,4	6,3	25,0
Ardèche	22,5	17,5	7,5	7,5	25,0
Aude	36,1	5,6	16,7	8,3	22,2
Corrèze	33,3	11,1	13,9	11,1	19,4
Côtes d'Armor	32,5	17,5	10,0	12,5	20,0
Dordogne	20,0	20,0	16,7	6,7	23,3
Doubs	29,8	17,0	10,6	10,6	17,0
Drôme	37,9	13,8	10,3	10,3	10,3
Isère	25,5	10,6	12,8	8,5	34,0
Landes	46,7	13,3	6,7	8,9	15,6
Loire Atlantique	33,3	10,3	12,8	12,8	20,5
Lozère	26,7	10,0	20,0	6,7	20,0
Nièvre	43,8	6,3	12,5	3,1	21,9
Puy de Dôme	34,4	9,4	15,6	9,4	21,9
Seine et Marne	32,4	13,5	8,1	13,5	21,6
Deux Sèvres	35,7	7,1	14,3	10,7	25,0

Somme inférieure à 100 % car tous les membres n'appartiennent pas à l'un des catégories étudiées

 **La répartition n'est pas homogène selon les Départements.**

Différentes stratégies peuvent être distinguées à la lecture des compositions des 16 CDESI.

Certaines commissions se caractérisent par une **prédominance forte des acteurs sportifs et touristiques et des collectivités territoriales** (plus de 70 %), l'ensemble des autres acteurs devant se partager les sièges restant (1 seul siège pour l'Etat dans l'une, les propriétaires non représentés dans une autre, ...). Ce type de CDESI permet l'instauration d'une relation privilégiée entre le conseil général et les acteurs sportifs. Elle peut s'avérer moins efficace pour concilier leurs attentes avec celles des autres usagers des milieux naturels.

D'autres CDESI sont plus clairement **positionnées dans une logique de professionnalisation ou de développement touristique** de l'offre sportive de nature. Les acteurs sportifs y sont autant représentés par le mouvement sportif que par les professionnels de l'activité (Ardèche et Dordogne par exemples).

Dans un troisième cas, **l'équilibre des représentations** est recherché. Les Départements de la Drôme, de la Loire-Atlantique ou de la Lozère affichent clairement cette recherche d'éclectisme, quitte à minimiser leur propre représentation en commission. Ce type de commission doit permettre une approche immédiatement transversale et concertée mais peut rendre le positionnement du mouvement sportif plus difficile, et sa structuration préalable à la mise en place du dispositif, d'autant plus nécessaire.

 www.sportsdenature.gouv.fr